



Les Hauts-de-France, troisième région de France pour les effectifs des industries agroalimentaires

En 2014, la région Hauts-de-France compte 37 000 salariés en équivalent temps plein dans les industries agroalimentaires (IAA). Elle se positionne en première ou deuxième position des régions françaises en termes d'emplois dans toutes les activités, sauf celles de la fabrication de boissons et de produits issus de l'élevage.

Les IAA sont présentes sur toute la région, certaines activités le sont davantage sur certains territoires. Par exemple, le travail du grain est très implanté dans la zone d'emploi de Béthune-Bruay et en fait le premier bassin d'emploi de la région pour les industries agroalimentaires.

Les établissements régionaux appartiennent souvent à un groupe, particulièrement dans l'industrie du sucre. En lien avec cette concentration, les salariés ont en moyenne une rémunération supérieure à la moyenne nationale. Le travail des grains et fabrication de produits amylicés est l'activité qui rémunère le mieux. Elle comprend aussi le plus de cadres.

A l'inverse, la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie, la conservation et transformation de viande et de poisson sont les activités les plus ouvrières, les plus féminisées et les moins rémunérées.

Très présentes dans la région, les industries agroalimentaires (IAA) y comptent 1 144 établissements en 2014 et un peu plus de 37 000 salariés en équivalent temps plein, ETP répartis entre 685 établissements employeurs.

En termes d'effectifs, la région se classe en troisième position des régions françaises (Figure 1). Elle forme un tir groupé avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Grand Est (chacune comprend environ 10 % des effectifs IAA nationaux), derrière la Bretagne (15 %) et les Pays de la Loire (12 %).

3 % des établissements agroalimentaires de la région emploient 40 % des effectifs

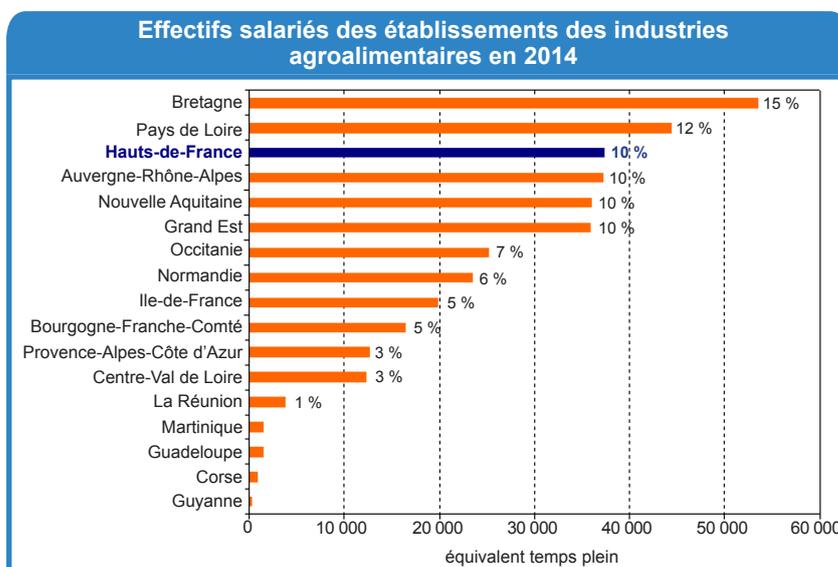
Près de 6 % des établissements agroalimentaires français se situent

dans la région. Les établissements agroalimentaires régionaux sont plutôt de grande taille comparativement à la France : 10 % des établissements régionaux emploient plus de 100 salariés contre 5 % à l'échelle nationale ; 50 % emploient entre 1 et 100 salariés, autant qu'au niveau national ; 40 % n'ont aucun salarié contre 45 % en moyenne nationale.

Dans les Hauts-de-France, 459 établissements agroalimentaires n'accueillent aucun salarié. En contrepartie, 113 établissements de 100 salariés ou plus emploient un peu plus de 27 000 salariés.

La région fait partie de celles qui comprennent le plus de grands établissements, avec la Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire. 3 % de ses établissements comptent 250 salariés et plus et emploient à eux seuls 40 % des effectifs (Figure 2).

Figure 1 : 3ème région de France pour les industries agroalimentaires



Source : Insee - Clap 2014



Un secteur agroalimentaire diversifié

Le secteur agroalimentaire est diversifié dans la région : l'ensemble des activités de la filière présentes au niveau national le sont également dans la région. (la suite du commentaire est exprimée selon les effectifs en ETP.) (Figure 3)

Première place dans les industries des fruits et légumes, des corps gras, du sucre et dans le travail des grains et fabrication de produits amylacés

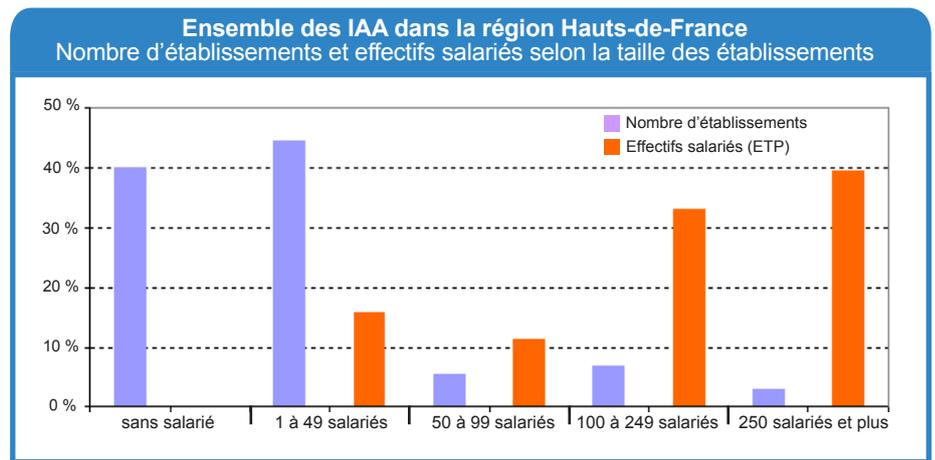
Certaines activités sont très présentes dans la région : la fabrication de sucre y occupe 37 % des salariés français du secteur, le travail des grains 36 %, la conservation et transformation de fruits et légumes 22 %, la fabrication d'huiles et graisses végétales 21 %. En termes d'effectifs, la région occupe la première place des régions françaises dans chacune de ces activités.

La région se classe ainsi en première position devant la Bretagne pour la conservation et la transformation de fruits et légumes. Elle est surtout spécialisée dans la conserverie de légumes (forte présence de Bonduelle) et, en dépit de la concurrence belge, dans la transformation de pommes de terre (usines Mc Cain notamment). L'industrie des fruits et légumes est une filière courte, très organisée autour de contrats liant producteurs et acheteurs. Elle est particulièrement présente dans le département de la Somme où elle emploie 30 % des salariés travaillant dans les IAA. Première région betteravière de France, les Hauts-de-France se sont aussi spécialisés dans la fabrication du sucre. Ce secteur s'appuie également sur un système d'accords entre planteurs et sucreries. Présent dans la Somme, l'Aisne et le Pas-de-Calais, il emploie 6 % des salariés IAA de la région, dans les usines Tereos et Saint Louis notamment. La fin des quotas en octobre 2017 va exposer la filière à davantage de concurrence et à une volatilité accrue des prix et des marchés.

Le secteur des grains et des produits amylacés emploie 13 % des salariés des IAA régionaux. D'importants établissements de traitement de l'amidon sont présents dans la région. Près de 3 000 salariés travaillent dans l'usine Roquette située à Lestrem dans le Pas-de-Calais.

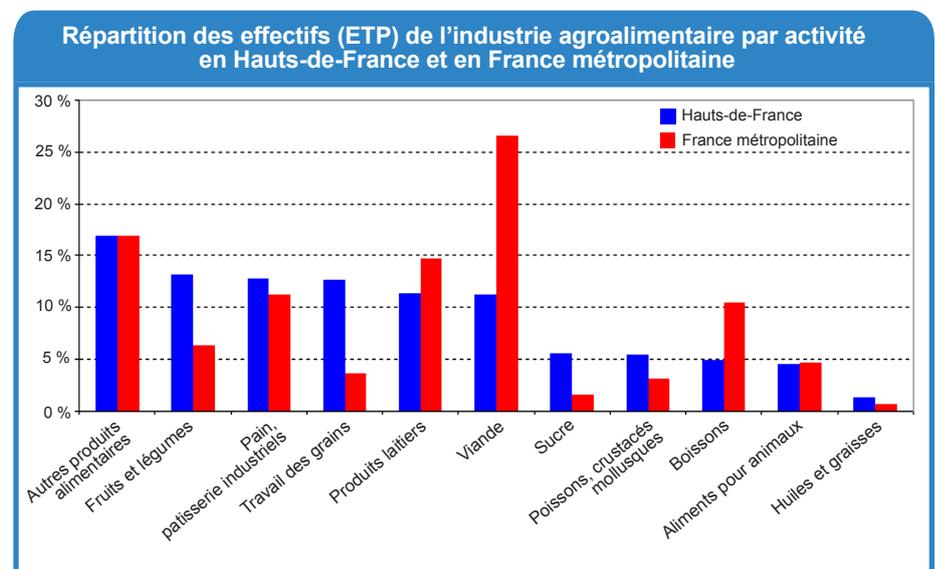
Autre secteur régional bien positionné, la fabrication d'huiles et de graisses n'occupe qu'un nombre restreint de salariés. Elle se concentre sur quelques établisse-

Figure 2 : 3 % des établissements emploient 40 % des effectifs



Source : Insee - Clap 2014

Figure 3 : la région particulièrement présente dans les industries du sucre, du travail des grains et produits amylacés, des huiles et graisses et des fruits et légumes



Source : Insee - Clap 2014

ments du Nord et du Pas-de-Calais, ces industries étant généralement situées près des grands centres de consommation ou des grands ports français.

La région également présente pour les produits issus de l'élevage, mais moins bien classée

La région est moins bien placée pour la transformation des produits issus de l'élevage, industrie qui parmi les IAA est celle qui rapporte le plus en termes de chiffre d'affaires au niveau national. Les industries du lait et de la viande occupent chacune 11 % des salariés travaillant dans les IAA de la région, contre respectivement 27 % et 15 % des salariés français de l'agroalimentaire. La fabrication de produits laitiers va de la fabrication du lait

et produits frais (Novandie, Ingredia) à celle des glaces (Nestlé, Häagen Dazs). Les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie dominent ce secteur, les troupeaux laitiers étant fortement concentrés dans l'ouest de la France. La sortie des quotas laitiers au 1er avril 2015 a considérablement modifié la relation entre producteurs et laiteries.

Dans l'industrie des viandes, les départements du Nord et du Pas-de-Calais devancent nettement les trois autres avec respectivement 29 % et 42 % des effectifs de l'activité, le Pas-de-Calais bénéficiant de la présence de l'usine Herta à Saint Pol-sur-Ternoise. Ces départements renferment à eux deux dans leurs exploitations agricoles 80 % des porcs et 70 % des volailles de chair de la région. Réunies, la Bretagne et les Pays de la Loire rassemblent 45 % de cette activité en France.

Un salarié sur dix des industries agroalimentaires de la région travaille dans la fabrication d'aliments pour animaux. Ce secteur représente pour la région 10 % des emplois nationaux, ce qui la place en troisième position. Les usines de la région, fabriquent majoritairement des aliments pour animaux de compagnie (Nestlé, Continentale nutrition, Royal Canin, etc.). Dans ce domaine, les industriels privilégient la proximité avec le producteur. Ils sont par conséquent très présents en Bretagne et en Pays de la Loire, mais aussi dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

La région occupe la deuxième place pour les autres industries alimentaires

La région occupe la deuxième place pour les industries du poisson, du pain et pâtisserie fraîche et des autres produits alimentaires non cités précédemment.

Présente par nature dans les régions côtières, la conservation et transformation de poisson est très localisée dans la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer. Bar, cabillaud, merlan, plie, turbot, sole, tourteau, moule, coque : 35 000 tonnes de poissons réparties en 70 espèces différentes sont débarquées chaque année à Boulogne-sur-Mer et en font le premier port de pêche français en tonnage de produits vendus. La Bretagne concentre à elle seule 31 % des effectifs nationaux du secteur, la région Hauts-de-France arrive ensuite avec 18 % des effectifs, soit 2 000 salariés.

La fabrication industrielle de pain et pâtisserie concerne dans la région 12 % des emplois nationaux. Ce secteur est dominé par les Pays de la Loire. Les régions Hauts-de-France, Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes viennent ensuite.

Des produits du terroir : champagne, bière, genièvre, chicorée et café vert torréfiés

Les autres produits alimentaires non cités précédemment concernent dans la région 11 % des emplois nationaux. Ils incluent notamment la fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques pour laquelle la région occupe la deuxième place en France, avec des établissements comme Blédina ou Nutribio. Moins bien classés, les secteurs des industries chocolatières et des plats préparés emploient quand même chacun près de 1 500 salariés. Parmi leurs plus gros établissements, figurent les fabricants de chocolats Cemoi, de bonbons Lutti et les usines de plats préparés

Moy Park et William Saurin. La fabrication de condiments et assaisonnements fait travailler nettement moins de salariés : un peu plus de 400. La transformation de thé et de café en emploi à peine plus. Dans cette activité, le Nord (avec les sociétés Fichaux et Leroux) et le Pas-de-Calais ont cependant des spécificités qui méritent d'être citées : la chicorée torréfiée (100 % de la production nationale) et la torréfaction de café vert. A souligner également la présence à Marcq-en-Barœul de la société Lesaffre, leader mondial de la levure.

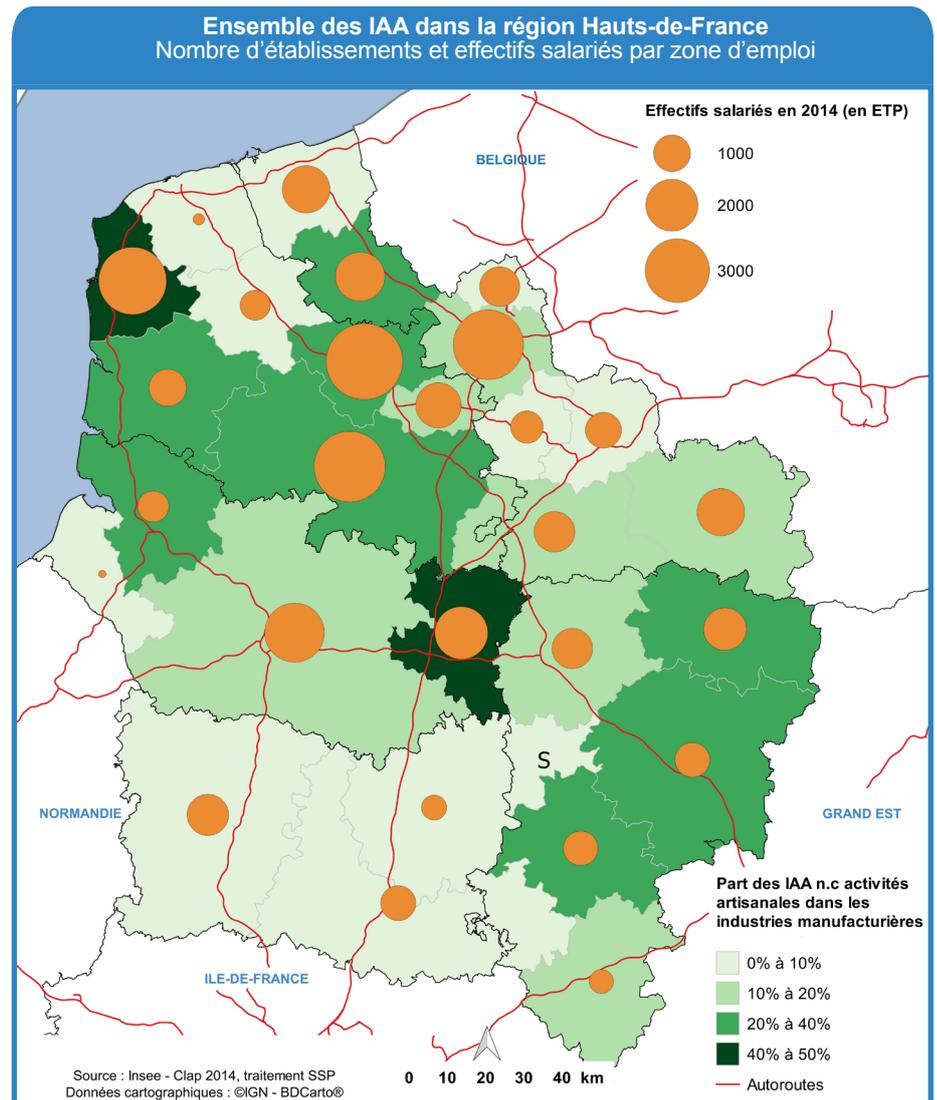
Le secteur des industries des boissons ne représente dans la région que 5 % des salariés français du secteur et 5 % des salariés des IAA de la région. Les boissons produites vont du coca-cola ou de l'eau de table à des produits en lien avec le terroir. Ainsi, le Nord et le Pas-de-Calais produisent 20 % de la production nationale de bière et 100 % de la production nationale de genièvre. L'Aisne produit quant à elle

7 % du vignoble de Champagne (à noter que la moitié des producteurs de Champagne sont comptés dans les effectifs des agriculteurs et pas dans les IAA).

Béthune-Bruay, le premier bassin d'emploi pour l'industrie agroalimentaire

Les industries agroalimentaires se trouvent sur l'ensemble du territoire régional (Figure 4). Leur forte présence est liée aux bassins de production agricole, mais aussi aux infrastructures de transport qui maillent le territoire régional et à la proximité des ports de Dunkerque et de Boulogne. La zone d'emploi de Béthune-Bruay (10 %) est la plus grosse pourvoyeuse d'emplois agroalimentaires de la région devant celles de Lille et d'Arras (9 % chacune), de Boulogne-sur-Mer (8 %), d'Amiens et de Péronne (6 %).

Figure 4 : Les IAA présentes dans toute la région



Les activités sont assez diversifiées dans la plupart des bassins d'emploi, mais plus particulièrement dans ceux d'Amiens, Lille, Péronne ou Arras. Certaines zones d'emploi sont un peu plus spécialisées comme celle de Béthune-Bruay dont 70 % des emplois se trouvent dans la filière du travail du grain et des produits amylacés ou celle de Boulogne-sur-Mer avec 56 % des emplois dans l'industrie poissonnière. D'autres zones d'emploi ont également plus de la moitié de leurs emplois dans une seule filière : la Thiérache dans les produits laitiers, le bassin de Maubeuge dans le pain et la pâtisserie industrielle, celui de Péronne dans les légumes.

Un poids élevé des groupes

En 2014, 57 % des établissements agroalimentaires employeurs de la région entrent dans le contour restreint d'un groupe (ce lui-ci comprend la tête de groupe et ses filiales détenues à plus de 50 %). En termes de salariés, les groupes ont un poids élevé dans la région : sur l'ensemble des IAA, ils couvrent 93 % des effectifs ETP et ce pourcentage dépasse les 85 % dans chacune des activités. Cette forte concentration du système productif dans les IAA s'observe également à l'échelle nationale. Le sucre est, dans la région, l'activité où l'appartenance à un groupe est la plus forte : neuf établissements employeurs sur dix et la quasi totalité des salariés entrent dans le contour restreint d'un groupe. (Figure 5)

Les salariés des établissements appartenant à un groupe dépendent en majorité d'un groupe français (à 68 % en 2014),

L'ensemble des activités agroalimentaires en chiffres

Dans cet encadré, les effectifs sont indiqués en nombre de salariés au 31 décembre 2014 et non en équivalent temps plein (ETP) comme dans le reste de l'étude.

Au 31 décembre 2014, la région des Hauts-de-France comprend 3 318 établissements couvrant l'ensemble des activités agroalimentaires (commerce de gros et industries agroalimentaires hors activités artisanales). Pour moitié, ce sont des établissements employeurs, 646 dans les industries agroalimentaires et 1 223 dans le commerce de gros, qui se partagent près de 56 000 salariés (respectivement 40 000 et 16 000 salariés environ).

Répartition des établissements et des effectifs dans l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires en 2014 en Hauts-de-France

Metric	Commerce de gros de produits agricoles et alimentaires (%)	IAA non compris activités artisanales (%)
Poids en nombre d'établissements	65,5 %	34,5 %
Poids en nombre d'établissements employeurs	65,4 %	34,6 %
Poids en nombre de salariés	28,1 %	71,9 %

Source : Insee - Clap 2014

37 % font partie d'un groupe installé dans la région. La moitié des têtes de groupe installées dans une autre région sont situées en Île-de-France, principalement à Paris. Les salariés qui travaillent pour un groupe étranger se partagent entre deux tiers dans un groupe d'un pays européen et un tiers dans une tête de groupe américaine, canadienne, brésilienne ou japo-

naise. (Figure 6)

C'est dans les secteurs de la fabrication du sucre (usines Tereos, Saint Louis), du travail des grains et fabrication de produits amylacés (usine Roquette) et de la transformation de la viande (groupe Bigard, Herta) que les salariés des établissements appartenant à un groupe dépendent le plus souvent d'un groupe français.

Figure 5 : 93 % des ETP des établissements agroalimentaires de la région travaillent pour un groupe

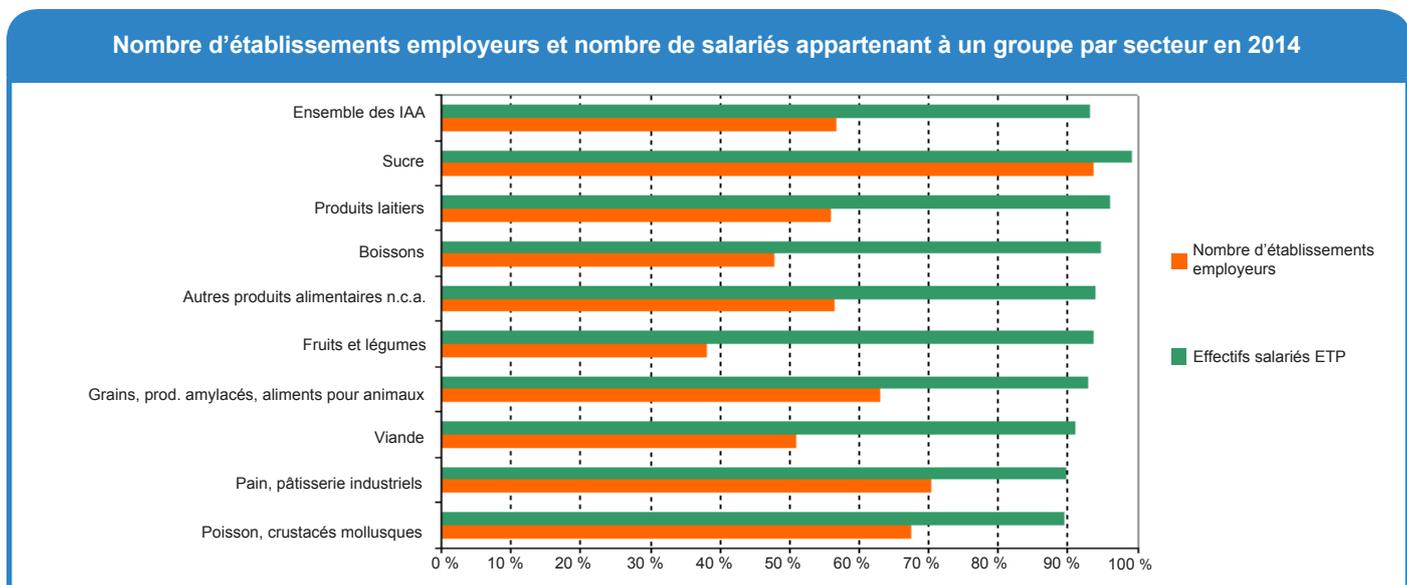
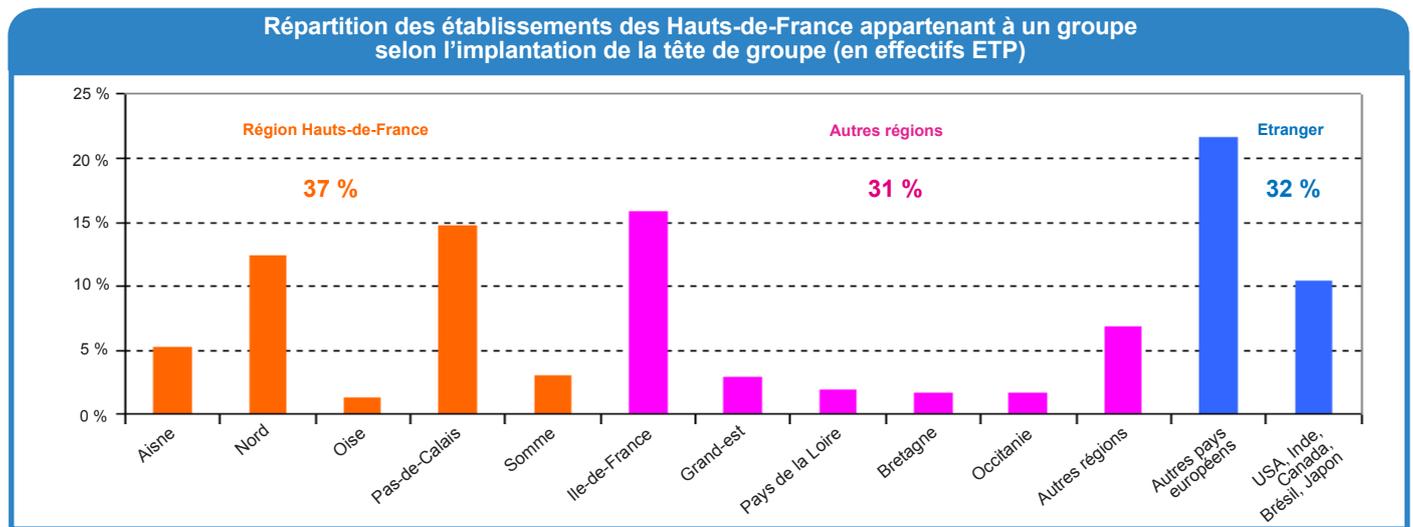


Figure 6 : Deux tiers des ETP des établissements agroalimentaires de la région appartenant à un groupe travaillent pour un groupe français



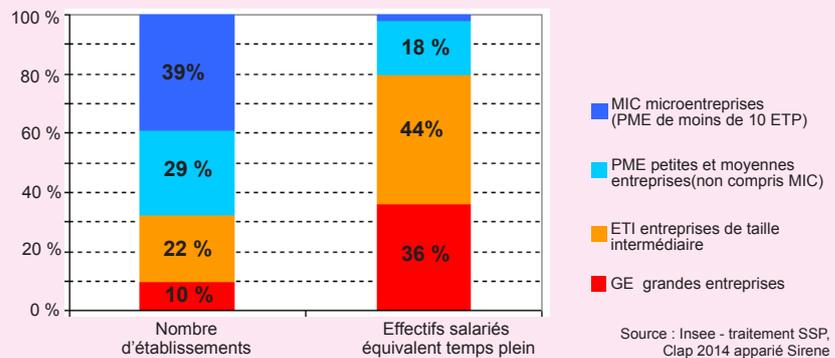
Source : Insee - Clap 2014 - Lifi 2014

80 % des emplois ETP se trouvent dans des établissements appartenant à une grande entreprise ou à une entreprise de taille intermédiaire

Dans la nouvelle définition des catégories d'entreprise qui s'appuie sur des critères portant à la fois sur les effectifs, le chiffre d'affaires et le total de bilan (définitions page 8), la répartition des établissements IAA employeurs régionaux, s'établit comme suit : 10 % appartiennent à une grande entreprise (GE), 22 % à une entreprise de taille intermédiaire (ETI), 29 % à une petite et moyenne entreprise (PME) non microentreprise et 39 % à une microentreprise (MIC).

Quatre cinquièmes des emplois ETP de la région dans l'agroalimentaire, soit

Répartition des établissements IAA et de leurs effectifs selon la catégorie de l'entreprise à laquelle ils appartiennent

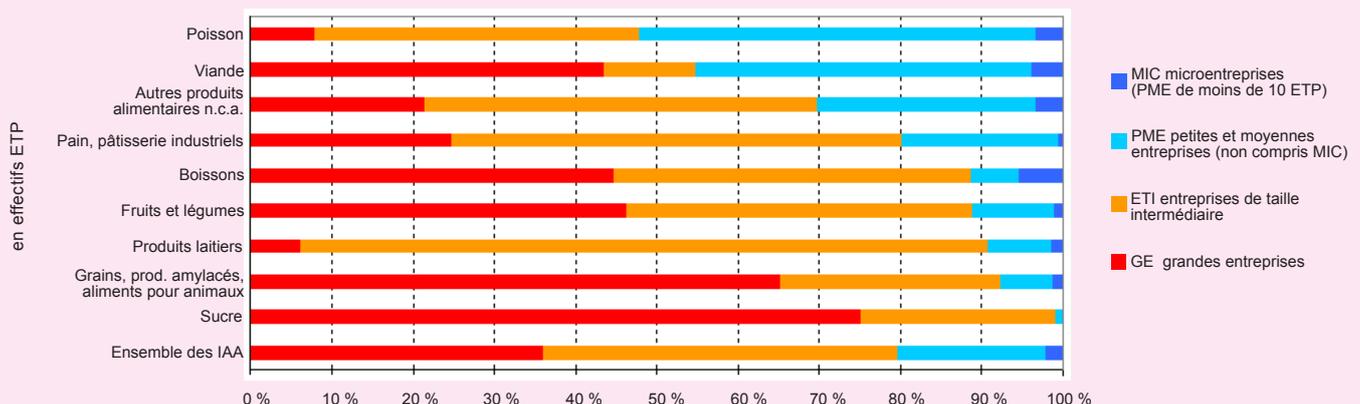


Source : Insee - traitement SSP, Clap 2014 apparié Sirene

près de 30 000 ETP, dépendent d'une grande entreprise ou d'une entreprise de taille intermédiaire. Un cinquième seulement des salariés des IAA (7 600 ETP) travaille donc pour un établissement dépendant d'une PME. Les ETP des établissements dépendant d'une microentreprise ne représentent que 2 % du total.

L'emploi dépendant d'une grande entreprise ou d'une entreprise de taille intermédiaire est plus important dans certains secteurs : la fabrication du sucre, l'industrie laitière, la transformation des fruits et légumes, l'industrie des corps gras et, marginale dans la région, l'industrie des boissons.

Répartition des effectifs des établissements IAA suivant la catégorie de l'entreprise à laquelle ils appartiennent



Source : Insee - traitement SSP, Clap 2014 apparié Sirene

La fabrication industrielle de pain et de pâtisserie, la conservation et transformation de poisson et de viande, activités plus ouvrières, plus féminisées et moins rémunérées

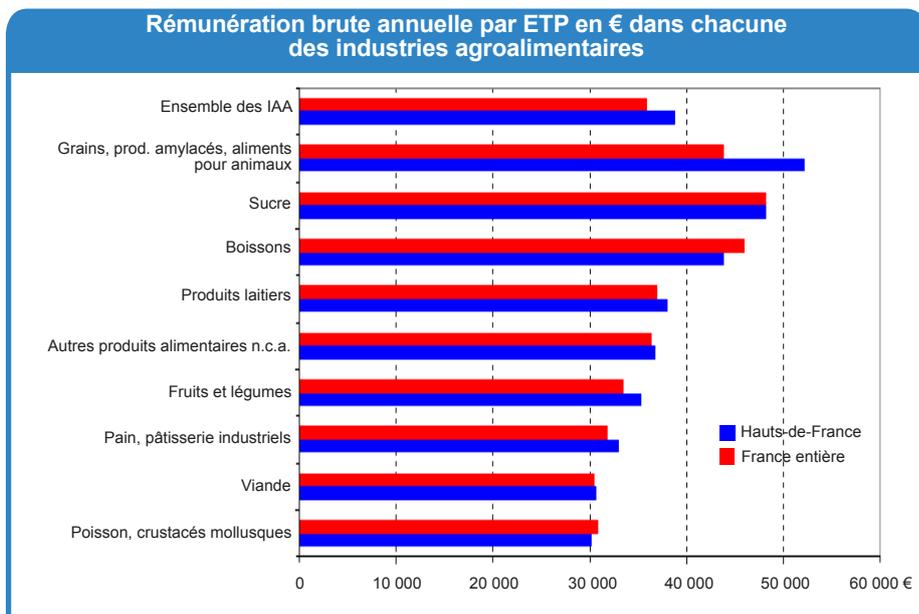
Dans l'ensemble des IAA, la rémunération brute moyenne est plus élevée dans la région qu'à l'échelle nationale (38 800 € contre 35 900 €), en raison notamment du poids élevé des groupes. La différence la plus notable concerne l'activité du travail des grains et fabrication des produits amylacés : plus de 8 000 € d'écart en faveur de la région. Les rémunérations brutes moyennes les plus élevées se situent d'ailleurs dans ce secteur pourvu d'une part importante de cadres, devant les activités de fabrication de sucre et de boissons. Les activités en moyenne les moins rémunérées sont la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie, la conservation et transformation de poisson et de viande. Leur main d'œuvre est aussi plus ouvrière et plus féminisée. (Figure 7)

Les salariés de l'industrie agroalimentaire régionale sont essentiellement des ouvriers. Ceux-ci représentent 68 % des effectifs tandis que les chefs d'entreprise, cadres et professions intermédiaires constituent 25 % de la main d'œuvre. La surreprésentation de la main d'œuvre ouvrière est particulièrement marquée dans les activités de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie, la conservation et transformation de poisson et de viande. Dans ces trois activités, les effectifs sont aux trois quarts ouvriers. Dans la conservation et transformation de poisson et de viande, les ouvriers non qualifiés sont particulièrement nombreux : leur part au sein des ouvriers s'élève respectivement à 45 % et 43 %, bien au delà de la part de 32 % observée dans ensemble des IAA. Les chefs d'entreprise, cadres et professions intermédiaires sont les plus présents dans le travail des grains et fabrication des produits amylacés (40 %) et dans la fabrication d'huiles et de graisses (35 %).

(Figure 8)

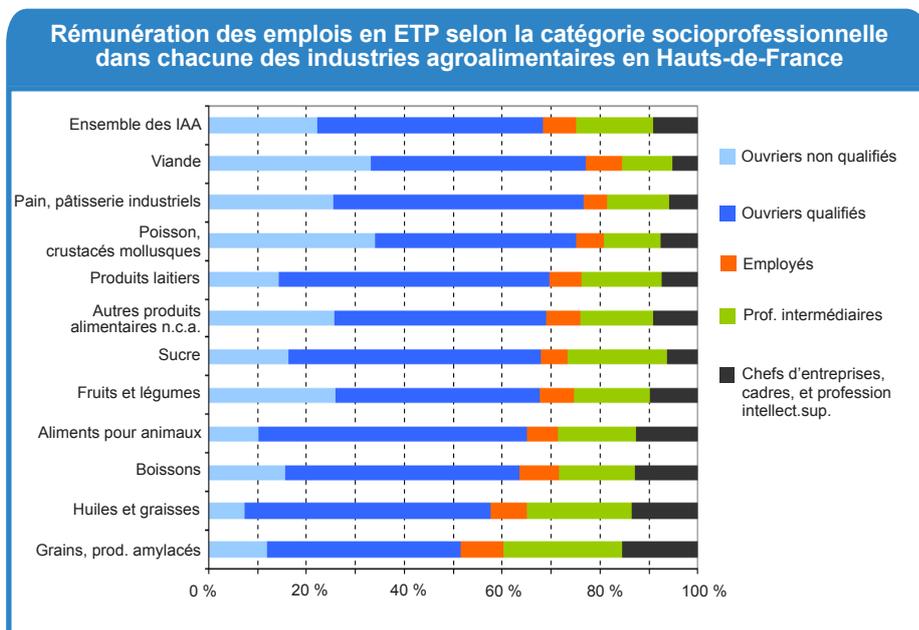
Les femmes représentent 31 % de la main d'œuvre salariée des industries agroalimentaires. Elles sont plus nombreuses dans les activités comprenant le plus d'ouvriers, la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie, la conservation et transformation de poisson et de viande. Elles sont également plus présentes qu'en moyenne dans la conservation et transformation de fruits et légumes. Dans l'ensemble des

Figure 7 : Les salariés du travail des grains et fabrication des produits amylacés gagnent en moyenne 8 000 € de plus dans la région qu'à l'échelle nationale



Source : Insee - Clap 2014

Figure 8 : Des salariés plus qualifiés dans le travail des grains, la fabrication de produits amylacés et celle des huiles et graisses

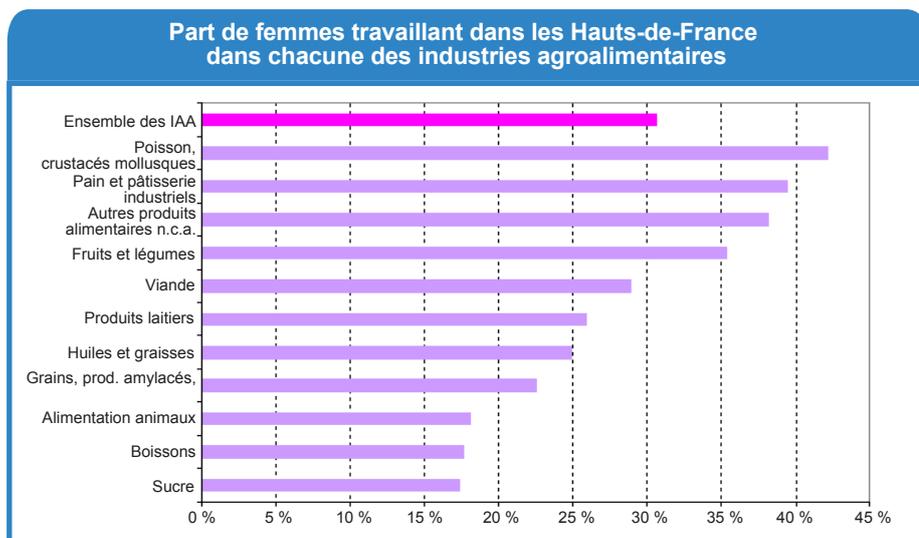


Source : Insee - Dads 2014 - fichier postes

IAA, les femmes sont moins souvent ouvrières (59 % contre 72 %) et plus souvent employées (16 % contre 3 %) que les hommes. Parmi les ouvriers, 53 % des femmes et 25 % des hommes sont non qualifiés. Constat ordinaire, dans les industries agroalimentaires, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes : 17 % contre 6 %. (Figure 9)

Deux salariés des IAA sur cinq ont plus de 45 ans, tandis que les salariés de moins de 36 ans, moins nombreux, représentent 34 % des effectifs. La question du vieillissement et du renouvellement de la main d'œuvre se pose donc pour toutes les activités, surtout pour celle du sucre dans laquelle la moitié des effectifs a plus de 45 ans.

Figure 9 : 3 salariés sur dix sont des femmes



Source : Insee - Dads 2014 - fichier postes

3 600 emplois salariés ETP perdus en 10 ans

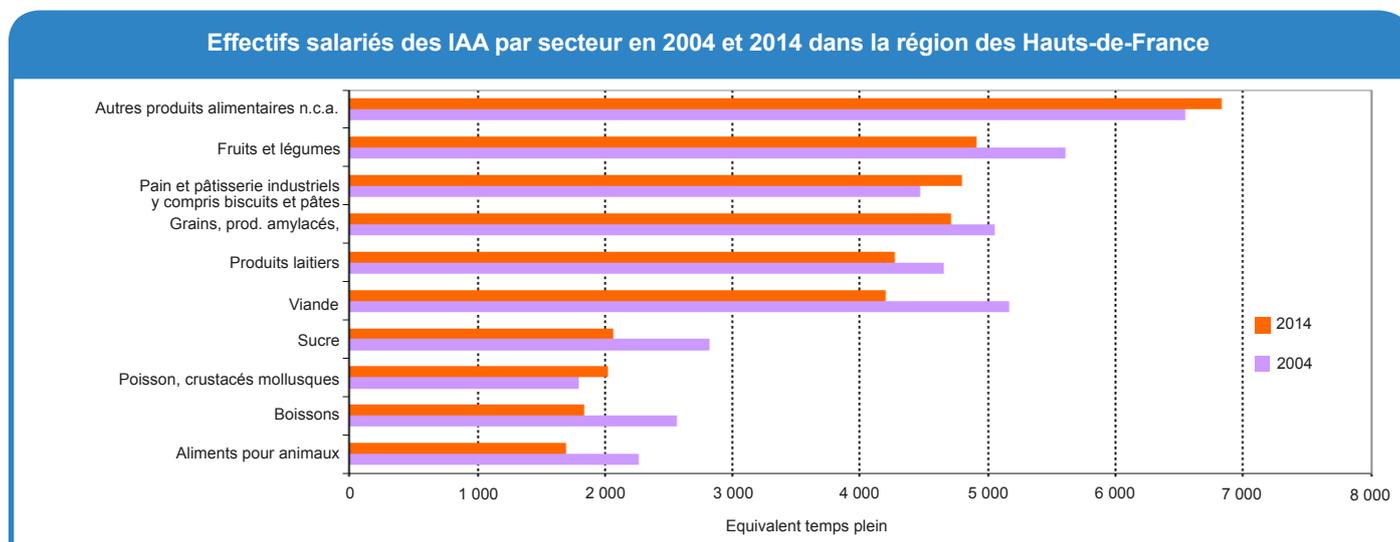
En 2014, les industries agroalimentaires emploient 37 300 salariés ETP contre près de 41 000 en 2004, soit une perte

en ETP de 8,8 %, de nettement moindre ampleur toutefois que celles des autres industries manufacturières (-28 %). La perte d'emplois est supérieure dans la région à celle observée en France entière (-6,4 %). Elle touche toutes les activités

hormis la conservation et transformation de poisson (qui progresse de +12 % en 10 ans), la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie (+7 % en 10 ans) et la fabrication d'autres produits alimentaires (+4 % en 10 ans). Les deux dernières activités citées ont d'abord connu une baisse entre 2004 et 2009 pour se redresser entre 2009 et 2014. Au niveau national, toutes les activités sont en baisse sauf la fabrication d'autres produits alimentaires en légère hausse (+3 %) et la transformation et conservation de fruits et légumes stable.

Dans la région, plusieurs activités ont perdu en dix ans plus du quart de leur effectif : la fabrication d'aliments pour animaux, la fabrication de boissons et la fabrication de sucre. Un recul particulièrement important concerne les effectifs dans la transformation et conservation de pommes de terre passés de près de 1 900 ETP en 2004 à 1 100 ETP en 2014, soit 41 % de moins. Les industries de la viande ont perdu 1 000 ETP en dix ans, soit près du cinquième de leur effectif initial.

Figure 10 : entre 2004 et 2014, la baisse des effectifs touche toutes les activités sauf la conservation et transformation de poisson, la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie industrielle et la fabrication d'autres produits alimentaires non cités ailleurs



Source : Insee - Clap 2004 et 2014

Catherine DIZY
Anne EVRARD

DRAAF - Srise

étude réalisée en partenariat avec la Direccte des Hauts-de-France

Méthodologie et définitions

Champ de l'étude : il concerne les industries agroalimentaires hors activités artisanales (boulangerie-pâtisserie 10.71b 10.71C et 10.71 D et charcuterie 10.13B).

Sauf indication contraire, les emplois sont mesurés non pas en effectifs au 31 décembre mais en ETP (équivalents temps plein).

Sources :

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) : C'est un système d'information géré par l'Insee. Alimenté par différentes sources, son objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales), des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales), des données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et du système d'information sur les agents de l'État.

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document, commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extra-territoriales.

L'enquête sur les liaisons financières entre sociétés / Lifi réalisée par l'Insee vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à déterminer leur contour. Elle est la pièce maîtresse d'un dispositif consacré à la connaissance statistique des groupes d'entreprises.

Définitions :

Entreprise : L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

La catégorie des microentreprises est constituée des entreprises qui :

- d'une part occupent moins de 10 personnes ;
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui :

- d'une part occupent moins de 250 personnes ;
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

La catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui :

- d'une part occupent moins de 5 000 personnes ;
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

La catégorie des grands entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

Unité légale : L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Remarque : cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Établissement : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Groupe de sociétés : Un groupe de sociétés est une entité économique formée par un ensemble de sociétés qui sont soit des sociétés contrôlées par une même société, soit cette société contrôlante. Contrôler une société, c'est avoir le pouvoir de nommer la majorité des dirigeants. La définition statistique française actuellement en vigueur retient comme critère de contrôle pour définir les contours des groupes la majorité absolue des droits de vote.

Contour restreint d'un groupe : Le contour restreint ou « noyau dur » d'un groupe est l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe. La société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société.

Tête de groupe : Une tête de groupe est une entreprise non contrôlée directement ou indirectement par une autre entreprise et ayant au moins une filiale.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

Service régional de l'information statistique et économique

518, rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 Amiens cedex 3 - Tél. 03 22 33 55 50

Courriel : srise.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr



■ Directeur Régional : Luc MAURER
■ Directeur de publication : Grégory BOINEL

■ Composition : Monique LECUT
■ Impression : Srise Hauts-de-France © Agreste 2018